

Direction Générale des Services Techniques

Direction des EAUX

Unité Administrative

Tél. 05 46 30 35 34 / 05 46 37 75 68

eau.branchement@agglo-larochelle.fr

Votre demande de travaux concerne : (à cocher)

LA CREATION D'UN BRANCHEMENT NEUF

Simple

OU Individualisé

L'INDIVIDUALISATION SUR BRANCHEMENT EXISTANT

LA MODIFICATION D'UN BRANCHEMENT (diamètre, déplacement...)

LA SUPPRESSION D'UN BRANCHEMENT

Formulaire à retourner accompagné des pièces administratives mentionnées. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Je soussigné(e)

(Nom – Raison sociale)

Agissant en qualité de :

Propriétaire

Représentant de la société

<u>Demandeur</u>	<u>Branchement</u>
Adresse postale du demandeur :	Adresse du branchement à réaliser :
Code postal et Commune :	Code Postal et Commune :
Téléphone :	Numéro du permis de construire :
Courriel :	Numéro référence Cadastre :

Renseignements techniques :

Nombre de compteurs existants sur la parcelle :

Nombre total de compteur(s) souhaité :

Pour un logement collectif et/ou le réseau incendie, débit de pointe en m3/h :

**Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération**

6 rue Saint-Michel
CS 41287

17086 LA ROCHELLE

CEDEX 02

www.agglo-larochelle.fr

Voir au verso

Pièces en cours de validité à fournir pour l'ouverture du dossier :

- ✓ Arrêté du permis de construire ou de la Déclaration Préalable
- ✓ Plan de situation dans la commune
- ✓ Plan de masse avec les réseaux projetés et précisant l'emplacement souhaité du branchement et du compteur d'eau potable sur la voie publique et en limite de propriété
- ✓ Plan cadastral

→ Pour les particuliers :

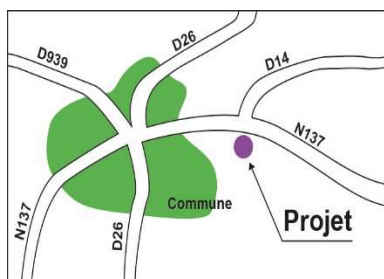
- ✓ Acte de propriété (attestation notariée)
- ✓ Carte nationale d'identité ou passeport

→ Pour les professionnels :

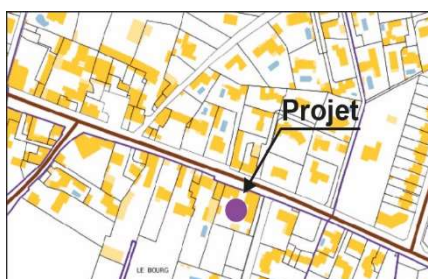
- ✓ Extrait K-Bis ou les statuts de l'entreprise.

Exemples de plans :

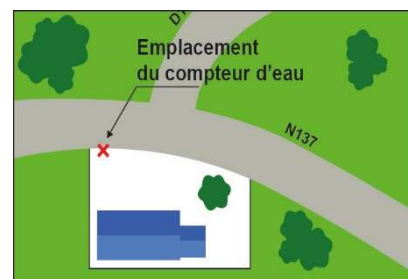
Plan de situation :



Plan cadastral :



Plan de masse :



Dès réception de cette demande dûment complétée et accompagnée des pièces justificatives, le service Eau Potable Exploitation vous fera parvenir votre devis dans les meilleurs délais.

Nota : le délai minimal entre l'acceptation du devis et les travaux de réalisation ne pourra être inférieur à 8 semaines.

le / /

**Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération**

6 rue Saint-Michel
CS 41287
17086 LA ROCHELLE
CEDEX 02
www.agglo-larochelle.fr

*Signature du demandeur
Précédée de la mention « lu et approuvé »*